

Extrait du livre des délibérations d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry tenue le 21 octobre 2020 à 18h00, à huis clos et par visioconférence, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel numéro 2020-074 émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Sont présents : Mme Maude Laberge, préfète et mairesse de Sainte-Martine  
M. Yves Daoust, préfet suppléant et maire de Saint-Louis-de-Gonzague  
M. Miguel Lemieux, maire de Salaberry-de-Valleyfield  
M. Bruno Tremblay, maire de Beauharnois  
M. Gaétan Ménard, maire de Saint-Étienne-de-Beauharnois  
Mme Caroline Huot, mairesse de Saint-Stanislas-de-Kostka  
M. Réjean Beaulieu, maire de Saint-Urbain-Premier

Formant quorum

Résolution numéro 2020-10-200

**DEMANDE D'APPUI DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD –  
RÉVISION DES MODALITÉS DU RÉGIME DE COMPENSATION POUR LES SERVICES  
MUNICIPAUX FOURNIS EN VUE D'ASSURER LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE  
MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2020**

**ATTENDU** que la MRC accuse réception de la résolution numéro 2020-09-15-577, adoptée par la Table des préfets et élus de la Couronne Sud (TPECS), portant sur le régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

**ATTENDU** que la crise qui frappe le secteur des matières recyclables depuis 2018, engendre d'importantes conséquences financières pour les municipalités et les MRC, celles-ci se chiffrant à plusieurs millions de dollars pour l'ensemble de la Couronne-Sud, pour l'année 2020;

**ATTENDU** que les coûts de valorisation des matières recyclables ont explosé, passant parfois de 11 \$/tonne en 2019 à 140 \$/tonne en 2020, avec des pointes à plus de 170 \$/tonne;

**ATTENDU** que les compensations versées aux organisations municipales afin de couvrir une partie des coûts liés au recyclage sont déboursées avec presque un (1) an de retard et qu'elles sont imputées à l'année financière suivant la dépense, entraînant un manque à gagner important pour les municipalités et les MRC.

En conséquence,

Il est proposé par M. Bruno Tremblay  
Appuyé par Mme Caroline Huot  
Et unanimement résolu

D'appuyer la Table des préfets et élus de la Couronne Sud (TPECS) dans ses représentations visant à :

- Demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de s'engager, formellement et sans délai, auprès des municipalités, à compenser ces dernières pour le manque à gagner provoqué par la crise des matières recyclables.

De transmettre la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au ministre responsable de la Montérégie, ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud.

**ADOPTÉE**

Copie certifiée conforme  
À Beauharnois, Québec  
Le 29 octobre 2020



Linda Phaneuf, urb.  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière